

ÉLÉMENTS DE CALCUL

Veillez remplir la grille des salaires figurant ci-dessous :

	Salaire brut	Salaire brut reconstitué (si absence maladie ou accident du travail)
Salaire du mois N au cours duquel est survenu l'arrêt	€	€
Salaire du mois N - 1 (mois précédant l'arrêt)	€	€
Salaire du mois N - 2	€	€
Salaire du mois N - 3	€	€
Salaire du mois N - 4	€	€
Salaire du mois N - 5	€	€
Salaire du mois N - 6	€	€
Salaire du mois N - 7	€	€
Salaire du mois N - 8	€	€
Salaire du mois N - 9	€	€
Salaire du mois N - 10	€	€
Salaire du mois N - 11	€	€
Salaire du mois N - 12	€	€
TOTAL	€	€

SALAIRE DE RÉFÉRENCE - salaire mensuel moyen brut calculé sur les 12 derniers mois limité à la tranche B.

JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Dans tous les cas

- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'entreprise lors de la première demande ou en cas de modifications de données bancaires.
- Copie du bulletin de salaire du mois précédant l'arrêt.
- Copies des décomptes des indemnités journalières versées par le régime de base : pour l'arrêt en cours depuis le début de celui-ci.
- Copies des bulletins de salaire pour la période déclarée si la rémunération mensuelle est supérieure à 3 500 €
- En cas de rechute, le certificat médical précisant la date d'arrêt de travail initial dont dépend la rechute.
- Attestation de salaire de la Sécurité Sociale en cas de reprise à mi-temps thérapeutique et les décomptes correspondant à la période du mi-temps.

Suivant les termes du contrat

- En cas d'hospitalisation, le bulletin d'hospitalisation ou de situation indiquant les dates d'entrée et de sortie.
- Si votre contrat prévoit des majorations (conjoint ou enfants à charge) : dans tous les cas, joindre une copie du dernier avis d'imposition et une copie du livret de famille à jour de toutes ses mentions marginales.
Le cas échéant :
- copie de l'attestation de la carte vitale comportant les enfants relevant de la Sécurité sociale de l'un de leur parent ou une copie de l'attestation de la carte vitale en cas d'immatriculation personnelle.
- certificat(s) de scolarité ou d'apprentissage entre 16 et 20 ans
- copie de l'attestation de suivi d'études supérieures et un justificatif d'immatriculation au régime « Étudiants » de la Sécurité sociale entre 20 et 25 ans.

Salarié non indemnisé par la Sécurité sociale

- Certificats médicaux.
- Double de l'arrêt de travail.
- Notification de refus d'indemnisation par la Sécurité sociale et éventuellement avis de prolongation d'arrêt délivré par le médecin traitant.

En cas de rupture du contrat de travail

- Copie de la pièce d'identité du salarié.
- Copie du certificat de travail et le relevé d'identité bancaire du salarié.

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

L'employeur soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à : _____
Date : _____
Cachet et signature obligatoires de l'employeur

Les données personnelles collectées au titre de la gestion de votre contrat peuvent être utilisées pour des traitements de lutte contre la fraude afin de prévenir, de détecter ou de gérer les opérations, actes, ou omissions à risque, et pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande par AG2R RÉUNICA Prévoyance. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, ces informations pourront, sauf opposition de votre part, être communiquées aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE et à leurs partenaires aux fins de vous informer de leurs offres de produits ou de services. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui vous concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS CEDEX 08.